



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est assemblé, en date du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00, à la mairie, sous la présidence de Martine LECOULEUX, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 20h00.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Maire, MM. MESNIER David, BERJONNEAU Jacques, Mme PILLET Anne-Sophie, adjoints, M. COUTAUD Yannick, Mmes LEPELETIER Cécile, CABIROL Sandrine, MM. BARRETEAU François, BRULATOUT Damien, NOEL Michel, LAFOURCADE Jean-Claude, HORRU Jean-Michel, ARNOUD Alain, MICHENAUD Christophe, conseillers municipaux

Excusée : Mme BEROUJON Aurélie

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice :	15
Conseillers Municipaux présents :	14
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	0
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	1

Ordre du jour :

- Election des délégués pour les sénatoriales
- Conseiller délégué à la sécurité
- Commission communale des impôts directs
- Délégués aux différents syndicats intercommunaux
- Etat 1259 – Vote des taux d'imposition
- Loyer 50 le Bourg (RDC ancien Presbytère)
- Ouverture de la pêche au lac
- Renouvellement du bail du Restaurant La Forêt
- Indemnités de fonctions
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance en faisant part à l'assemblée présente, du courrier de félicitations et d'encouragements de Monsieur Georges DELABROY, Maire de 2014 à début 2019.

MAIRIE : 46 Le Bourg - F 33230 Saint-Christophe-de-Double
Téléphone : **+33 (0)5 57 69 51 11**

communedestchristophededouble@orange.fr

www.saintchristophededouble.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h le vendredi de 9h à 12h

Election des délégués pour les sénatoriales

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués pour les sénatoriales.
Les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Mme LECOULEUX Martine **14** voix
- M. MESNIER David **14** voix
- Mme BEROUJON Aurélie **14** voix

Mmes LECOULEUX Martine et BEROUJON Aurélie, M. MESNIER David ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Ont obtenu :

- Mme PILLET Anne-Sophie **14** voix
- M. MICHENAUD Christophe **14** voix
- M. HORRU Jean-Michel **14** voix

Mme PILLET Anne-Sophie, MM. MICHENAUD Christophe et HORRU Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

2-Conseiller délégué à la sécurité

Madame le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué à la sécurité.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de conseiller municipal délégué.

Vote :

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

3-Commission communale des impôts directs

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus énoncées, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de dresser une liste de présentation de 24 noms.

Vote :

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

4-Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder au renouvellement des délégués de la commune auprès des différents syndicats intercommunaux auxquels elle adhère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner les délégués ci-dessous pour les différents syndicats.

SIVU CHENIL :

Titulaire : Mme PILLET Anne-Sophie, Adjointe

Suppléant : M. BERJONNEAU Jacques, Adjoint

SIE (Syndicat d'électrification de St Philippe d'Aiguilhe) :

Titulaires : Mme LECOULEUX Martine, Maire et M. ARNOUD Alain, Conseiller municipal délégué

Suppléants : M. MESNIER David, Adjoint et M. LAFOURCADE Jean-Claude, Conseiller Municipal

SDEEG (Syndicat Départemental Electrique de la Gironde) :

Titulaire : Mme LECOULEUX Martine, Maire

SIÉPAVID (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et Assainissement de la Vallée de l'Isle et de la Dronne) :

Titulaire : M. ARNOUD Alain, Conseiller municipal délégué

Suppléant : M. MESNIER David, Adjoint

SABV DRONNE AVAL (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval) :

Titulaire : M. ARNOUD Alain, Conseiller municipal délégué

Suppléant : M. COUTAUD Yannick, Conseiller Municipal

SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle) :

Titulaire : Mme LECOULEUX Martine, Maire

Suppléant : M. ARNOUD Alain, Conseiller municipal délégué

GIRONDE RESSOURCES :

Titulaire : M. MESNIER David, Adjoint

Suppléant : M. HORRU Jean-Michel, Conseiller municipal

CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Délégué des élus : Mme LECOULEUX Martine, Maire

Délégué des agents : M. DENOM-TOSELLI Karine, Agent Municipal

Vote pour chacune des délibérations :

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

5-Etat 1259 – Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe d'habitation (TH) : 12.50 %

Taxe foncier bâti (TFB) : 15.55 %

Taxe foncier non bâti (TFNB) : 45.15 %

Le produit fiscal attendu est de 86 159 €.

Vote :

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

6-Renouvellement bail 50 le Bourg (RDC Presbytère)

Le bail du 50 le Bourg doit être renouvelé puisqu'il s'arrête le 22 mai 2020.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré le renouvellement du bail pour un montant de loyer de 500 euros mensuel.

Vote :

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

8-Ouverture de la pêche au lac

Les cartes sont en vente auprès de M. Pascal GODET.

Possibilité de prendre des cartes à la journée ou à la demi-journée.

La pêche sera ouverte :

- du 11 juillet au 31 août 2020 de 6h30 à 20h00
- et du 1^{er} au 13 septembre 2020 de 7h00 à 18h00. .

9-Renouvellement bail commercial du Restaurant « La Forêt »

Le conseil Municipal décide après en avoir délibéré de procéder au renouvellement du bail commercial du Restaurant « La Forêt », Madame Sandrine GODET, gérante, donnant toute satisfaction.

Par ailleurs, en raison de la pandémie COVID 19 et des mesures nationales de confinement, le conseil municipal décide l'annulation pure et simple des loyers des mois d'avril et mai.

Vote :

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

10-Indemnités de fonction

Le taux maximal de l'indemnité du Maire qui doit être attribuée est de 40.3 % de l'indice brut 1027. Madame LECOULEUX décide de baisser de 20% l'indemnité.

Le taux maximal de l'indemnité d'Adjoint au Maire qui doit être attribuée est de 10.07 % de l'indice brut 1027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à :

- 32.24 % de l'indice brut 1027 l'indemnité du maire
- 10.07 % de l'indice brut 1027 l'indemnité des adjoints
- 5% de l'indice 1027 l'indemnité du conseiller municipal délégué.

Vote :

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 :00.

Prochain Conseil Municipal
Le 28 juillet 2020 – 20 :00

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr*

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

La Maire,

La Secrétaire de séance,

